



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

237-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 633 500 \$ pour l'acquisition d'un camion benne de type dix roues incluant les équipements de déneigement.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 237-2026* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 19 mai 2026

Avis de motion : 19 mai 2026

Adoption du règlement : 15 juin 2026

Approbation du ministère des Affaires municipales : 24 août 2026

QUE le règlement #237-2026 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne au www.lacmasson.com, page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 25 août 2026.

La directrice générale adjointe,

Me Marie-Pier Pharand, avocate
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Me Marie-Pier Pharand, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 25 août 2026 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, et en avoir également affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville, ce même jour.

Marie-Pier Pharand

Ce : 25 août 2026